

**CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU PORTAIL  
FAMILLE DU SERVICE PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE  
ET DU LOGICIEL ASSOCIE**

**Entre :**

La **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre**, dont le siège est, 6 place Antoine de Saint Exupéry, 37250 SORIGNY, représentée par Monsieur Eric LOIZON, Président, habilité à signer en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du .....

désignée ci-après par l'appellation « **Touraine Vallée de l'Indre** »,

**Et :**

La Commune de Monts, représentée par son Maire M. Laurent RICHARD agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Commune, en application de la délibération n°2025.04.05 du conseil municipal en date du 20 mai 2025,

désignée par abréviation dans la suite par « **la commune** »

**PREAMBULE :**

Touraine Vallée de l'Indre a conclu un marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'un logiciel full web de gestion des activités Petite Enfance, Enfance, Jeunesse incluant le Portail Famille avec l'entreprise ABELIUM Collectivités.

Afin de simplifier les démarches des familles en utilisant le même outil, il est proposé à l'établissement gestionnaire de conventionner avec Touraine Vallée de l'Indre pour accéder au logiciel de la communauté de communes.

Pour en bénéficier ils devront se rattacher à la base de données communes à tous, « Domino » administré par Touraine Vallée de l'Indre.

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de gestion du Portail Famille Touraine Vallée de l'Indre, de l'utilisation de la base données mutualisées Domino d'Abelium Collectivités et de la facturation du service commun de gestion, de maintenance et d'hébergement.

La commune souscrit directement au(x) module(s) d'ABELIUM Collectivités.

Touraine Vallée de l'Indre souscrit pour la base de données Domino et le Portail Famille.

Le logiciel permet :

- Une saisie unique des informations familles et enfants
- Une gestion des données à caractère personnel au sein d'une même base de données,
- Une gestion des droits d'accès adaptés selon les profils utilisateurs,
- Une traçabilité des accès,
- Une saisie des présences prévisionnelles et réelles,
- Une facturation aux familles,
- Un accès à un portail famille facilitant les démarches administratives,
- Une utilisation d'un système de pointage adapté aux besoins,
- ...

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter du 01/09/2025 pour une durée de trois ans maximum, soit une date de fin au 31/08/2028.

La présente convention peut être résiliée par décision de l'exécutif de l'une ou l'autre des parties signataires et notifiée au moins six mois avant la fin de l'exercice budgétaire en cours.

## **ARTICLE 3 – RESPONSABILITE DES PARTIES**

### **3.1 Missions de chaque partie**

Touraine Vallée de l'Indre est détenteur de la gestion du Portail Famille. Aussi, la modification des données ne pourra se faire qu'après sa validation et sera effectuée par ses soins.

Les informations concernant l'activité, les coordonnées de la commune, un numéro de téléphone, une adresse mail, un contact le cas échéant, le règlement intérieur seront disponibles via le portail famille.

Un renvoi sera fait du Portail Famille aux sites des communes afin que toute communication concernant leur activité se fasse uniquement sur leur site. Toute autre information, telles que les menus, les journées à thème, les événements exceptionnels..., sera communiquée via le site internet de la commune.

#### Missions de la CCTVI :

- Gestion du Portail Famille (contenu, paramétrage, charte graphique...).
- Création des fiches familles (DOMINO) et activation des comptes des usagers (Portail Familles)
- Modifications des fiches familles (séparation, ajout d'un conjoint, déménagement, création d'un enfant)
- Ouvertures des inscriptions permettant aux familles d'effectuer leurs réservations avec envoi d'une confirmation par mail à la famille et à la commune/l'association concernées.
- Demande d'assistance sur la base de données DOMINO et portail familles.

Les agents administrateurs de la CCTVI seront identifiés et portés à la connaissance de la commune.

#### Missions partagées CCTVI / commune :

- Validation des modifications effectuées par les familles depuis la « gestion des comptes portail » (contacts, personnes autorisées, numéros de téléphone, ...) ;
- Gestion des documents (certains documents tels que les justificatifs médicaux et les RIB nécessitent un traitement par plusieurs établissements ; le 1<sup>er</sup> établissement traitant un de ces documents devra en informer les autres) ;

Missions de la commune :

- Gestion et paramétrage de son activité ;
- Transmission de documents ;
- Gestion de la facturation des familles, de son suivi et des modalités de paiement ;
- Gestion des envois de mail et SMS (l'envoi de SMS nécessite un abonnement spécifique et engendre des coûts supplémentaires) ;
- Demande d'assistance liée à ses activités.

Toute demande d'assistance faisant l'objet d'une modification sur la base de données fera l'objet d'une validation par Touraine Vallée de l'Indre.

Pour rappel, les familles sont responsables des informations transmises lors de la création de leur compte. La famille devra certifier avoir pris connaissance des règlements intérieurs des services utilisés via le Portail Famille.

**3.3. Gestion des accès au logiciel**

Touraine Vallée de l'Indre est l'administrateur principal et chef de projet du Portail Famille et du logiciel.

Les agents de la commune ayant accès au logiciel seront identifiés en annexe tous les ans. En cas de modification dans l'année, il appartiendra à la commune d'en informer Touraine Vallée de l'Indre.

**ARTICLE 4 – CONFIDENTIALITE, RGPD**

Conformément à l'article 82§4 du RGPD, chacun des responsables du traitement des données est tenu solidairement responsable des dommages causés par une violation du RGPD.

Les parties s'engagent à ne divulguer aucun document et aucune information dont elles auraient connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente convention. Ces documents et informations revêtent un caractère confidentiel.

Par ailleurs, les parties se reconnaissent tenues au strict secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont elles pourraient avoir connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

Les parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données traitées ;
- Ne divulguer aucune donnée à caractère personnel ni aucune information à des tiers non autorisés ;
- Veiller à ce que seules les personnes habilitées puissent accéder aux données : les agents publics sont soumis à une obligation de discrétion professionnelle ;
- Tenir un registre des activités de traitement et tenir à disposition des parties toute documentation nécessaire pour démontrer le respect de leurs obligations en matière de protection des données à caractère personnel

Il convient également que les familles soient informées de ce partage d'information.

Il appartiendra à chacune des parties de l'indiquer dans l'ensemble de ses communications et de l'indiquer obligatoirement dans le règlement intérieur de chacune de ses activités par les clauses suivantes :

### **Modalités d'inscription**

La famille doit effectuer ses réservations par l'intermédiaire de son compte usager sur le portail familles : <https://cctvi.portail-familles.app/>

### **Protection des données personnelles fournies (RGPD) :**

Dans l'objectif d'un Portail Famille 0-18 ans unique et d'un seul compte usager pour chaque famille, des données personnelles sont mutualisées et accessibles par les services de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, les communes et associations utilisateurs des activités proposées.

Les données personnelles sont les fiches adultes et les fiches enfants avec :

- Données d'identification : état civil, identité...
- Coordonnées de contact : téléphone, adresse postale, adresse de courrier électronique...
- Vie personnelle : situation familiale, spécificités...
- Vie professionnelle : emploi actuel (y compris recherche d'emploi), contraintes de l'emploi actuel...

Les opérations suivantes pourront être réalisées sur les données collectées :

Collecte, Enregistrement, Organisation, Structuration, Adaptation/modification, Extraction, Consultation/utilisation.

Les traitements de données réalisés à travers le portail reposent sur la mission d'intérêt du public. Vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement les droits suivants : droit d'accès aux données à caractère personnel, droit de rectification ou d'opposition, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement (pour motif tenant à la situation particulière de la personne concernée). Les coordonnées du responsable du traitement sont disponibles sur les mentions légales accessible sur le Portail Famille : <https://cctvi.portail-familles.app/>

Les documents listés ci-dessous ne seront pas enregistrés dans la base de données :

- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)
- Copie du carnet de santé (pages de vaccination)

Cette liste est susceptible d'évoluer selon la réglementation en vigueur.

En cas d'incident mettant en cause l'intégrité, la disponibilité ou la confidentialité des données traitées, chacune des parties doit en informer immédiatement et par tout moyen les autres parties. Touraine Vallée de l'Indre déclarera l'incident auprès des autorités compétentes.

Si la violation de données est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, ces dernières doivent être informées de l'incident dans les meilleurs délais.

## **ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES**

### **Article 5.1 – Coût du module**

La commune prend à sa charge les frais de paramétrage, maintenance de son/ses modules via Abelium Collectivités :

- « Diabolo » pour la restauration scolaire
- « Diabolo » pour l'ALSH
- « Cogito », pour la scolarité ;
- « Lasido », pour l'école de musique.

## **Article 5.2 – Coût des autres prestations du logiciel**

Touraine Vallée de l'Indre ayant à sa charge le portail famille, la gestion des comptes et l'hébergement des données, cela implique une gestion de l'ensemble des familles du territoire pour le compte des communes. De plus, elle sera également support d'aide sur le logiciel.

**En contrepartie, pour cette gestion, il sera facturé à la commune :**

| <b>Communes</b>                     | <b>Nombre d 'habitants au 1er/01/2025</b> | <b>Participation commune</b> |
|-------------------------------------|---|------------------------------|
| <b>ARTANNES</b>                     | <b>2 837</b>                              | <b>261,44 €</b>              |
| <b>AZAY LE RIDEAU</b>               | <b>3506</b>                               | <b>323,09 €</b>              |
| <b>BREHEMONT</b>                    | <b>736</b>                                | <b>67,83 €</b>               |
| <b>LA CHAPELLE AUX NAUX</b>         | <b>570</b>                                | <b>52,53 €</b>               |
| <b>CHEILLE</b>                      | <b>1 900</b>                              | <b>175,09 €</b>              |
| <b>ESVRES</b>                       | <b>6 374</b>                              | <b>587,39 €</b>              |
| <b>LIGNIERES DE TOURAINE</b>        | <b>1 344</b>                              | <b>123,86 €</b>              |
| <b>MONTBAZON</b>                    | <b>4 937</b>                              | <b>454,97 €</b>              |
| <b>MONTS</b>                        | <b>8 177</b>                              | <b>753,55 €</b>              |
| <b>PONT DE RUAN</b>                 | <b>1 231</b>                              | <b>113,44 €</b>              |
| <b>RIGNY USSE</b>                   | <b>538</b>                                | <b>49,58 €</b>               |
| <b>RIVARENNES</b>                   | <b>1 005</b>                              | <b>92,62 €</b>               |
| <b>SACHE</b>                        | <b>1 421</b>                              | <b>130,95 €</b>              |
| <b>SAINT BRANCHS</b>                | <b>2 683</b>                              | <b>247,25 €</b>              |
| <b>SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS</b> | <b>772</b>                                | <b>71,14 €</b>               |
| <b>SORIGNY</b>                      | <b>2 983</b>                              | <b>274,90 €</b>              |
| <b>THILOUZE</b>                     | <b>1 826</b>                              | <b>168,27 €</b>              |
| <b>TRUYES</b>                       | <b>2 461</b>                              | <b>226,79 €</b>              |
| <b>VALLERES</b>                     | <b>1 359</b>                              | <b>125,24 €</b>              |
| <b>VEIGNE</b>                       | <b>6 854</b>                              | <b>631,63 €</b>              |
| <b>VILLAINES LES ROCHERS</b>        | <b>1 054</b>                              | <b>97,13 €</b>               |
| <b>VILLEPERDUE</b>                  | <b>1 121</b>                              | <b>103,31 €</b>              |

Touraine Vallée de l'Indre établira chaque année un titre de recettes.

## **ARTICLE 6 – MODIFICATIONS ET AVENANTS**

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs font partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. Ceux-ci préciseront les éléments modifiés de la convention.

## **ARTICLE 7 – REGLEMENT DES LITIGES**

La commune s'engage à informer par écrit Touraine Vallée de l'Indre de tous les problèmes pouvant survenir dans l'exercice de son activité.

Toutes difficultés à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable seront soumises au tribunal compétent en la matière.

Fait, le **XX/XX/XXXX**,

En deux exemplaires

Pour Touraine Vallée de l'Indre

Monsieur le Président,

**Eric LOIZON**

Pour la Commune,

Monsieur le Maire

**Laurent RICHARD**

PROJET

## Annexe à la convention dans le cadre de l'extension du Portail Famille Touraine Vallée de l'Indre et du logiciel associé

Une annexe par activité gérée par la commune/association est à fournir

Année : **2025-2026**

### Coordonnées administrateur du logiciel Touraine Vallée de l'Indre

|   |  |
|---|--|
| <b>Administrateur 1<br/>et interlocuteur guichet 0-18 ans<br/>pour les familles</b> | Nom/Prénom :<br>enfance-jeunesse@tourainevalleedelindre.fr<br>02.47.34.29.00 |
| <b>Administrateur 2<br/>et interlocuteur guichet 0-18 ans<br/>pour les familles</b> | Nom/Prénom :<br>petiteenfance@tourainevalleedelindre.fr<br>02.47.34.29.00    |

### Coordonnées pour l'utilisation du logiciel

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Nom<br/>commune/association</b>  |                      |
| <b>Interlocuteur avec<br/>Touraine Vallée de l'Indre</b><br><i>(Nom, Prénom, Téléphone, Mail)</i> |                      |
| <b>NOM et Prénom de chaque<br/>personne (agent/salarié)<br/>ayant accès au logiciel</b>           | Accès (NOM/Prénom) : |
|   | Accès (NOM/Prénom) : |
|   | Accès (NOM/Prénom) : |

### Coordonnées identifiées sur le Portail Famille à destination des familles

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom commune/association</b>   |  |
| <b>Nom de l'activité<br/>(ex : restauration scolaire)</b><br><b>*obligatoire</b> |  |
| <b>Interlocuteur</b>   |  |
| <b>Adresse</b><br><b>*obligatoire</b>  |  |
| <b>Mail</b>  |  |
| <b>Téléphone</b>   |  |
| <b>Site internet</b><br><b>*obligatoire</b>                                      |  |

Une copie du règlement intérieur de l'activité est à fournir.

Pour Touraine Vallée de l'Indre

Monsieur le Président,

**Eric LOIZON**

Pour la Commune,

xxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxx